

## FICHE DESCRIPTIVE

### REMPLACEMENT DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE N° DZ SITUE SUR LA RD 40 SUR LA COMMUNE DE MAIZIERES-LES-VIC

Récépissé n° 57-2013-00013

#### 1 - GENERALITES

##### Maître d'ouvrage :

Conseil général de la Moselle,  
Direction des routes, des transports et des constructions,  
Direction des routes départementales,  
Division des investissements routiers – Secteur Est.

##### Coordonnées :

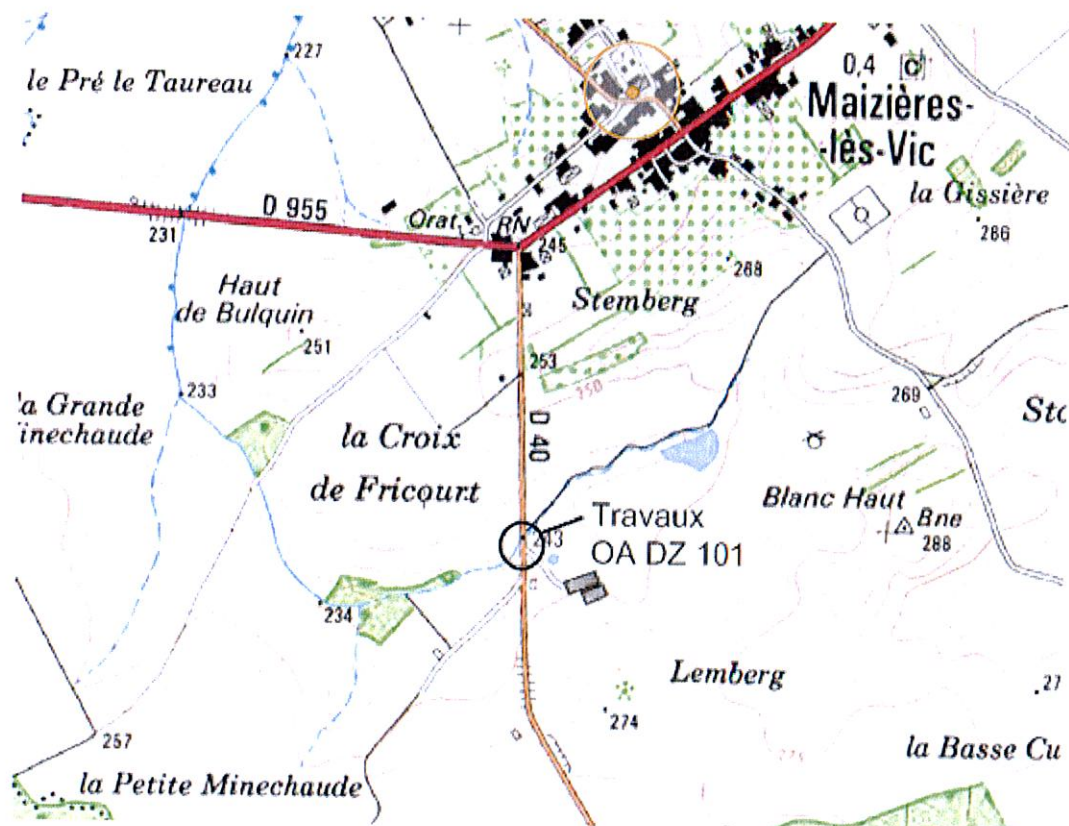
32 rue de Lunéville  
BP 80429  
57404 SARREBOURG CEDEX

Tél : 03 87 78 05 10

Fax : 03 87 78 05 29

Mail :

##### Plan de situation du IOTA



## CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX SUR COURS D'EAU

Le projet consiste au remplacement de l'ouvrage hydraulique vétuste permettant au ruisseau de Videlage de transiter sous la RD 40.

les caractéristiques de l'ouvrage sont (dallot) :

- ouverture = 1,50 m
- longueur total = 11,0 m (hors tout)
- tirant d'air = 1,00 m
- fil d'eau = pente de 0,5 %
- structure = cadre préfabriqué (dallot) 1,50 X 1,50

Le lit du ruisseau ne sera plus bétonné mais reconstitué sur une épaisseur de 0,50 m, Une forme en « V » assurera un fil d'eau en période d'étiage.

Cet Ouvrage Hydraulique sera posé selon une pente de 0%, la pente sera donnée par celle de la reconstitution du lit.

Une dérivation provisoire du cours d'eau dont la capacité de dérivation correspondra au moins au débit annuel sera réalisée.

## MESURES CORRECTRICES ET COMPENSATOIRES

### Mesures correctrices

L'ouvrage ancien est perpendiculaire à la route et fait obstacle à l'écoulement naturel du ruisseau, le nouvel ouvrage sera un compromis entre le rétablissement total de l'écoulement naturel et l'ouvrage ancien.

### Entrainement des MES

- Les travaux se dérouleront en période de Basses eaux (de mai à octobre)
- La durée des travaux sera de l'ordre de quinze jours.

### Précaution en phase travaux

- Afin de prévenir les risques de pollution, laver soigneusement au préalable les engins de chantier et prendre toutes les précautions pour éviter les fuites de gazole et de graisse.
- Eviter les dégradations, des berges et du fond du lit en concentrant les passages en un même point afin de limiter les nuisances.
- Prévenir tout risque de pollution accidentelle, par les engins notamment, en éloignant les aires de maintenance (plein de carburant, graissage...) et de stationnement du cours d'eau.
- Utiliser des matériaux ne modifiant pas les caractéristiques physico-chimiques du cours d'eau (pH, conductivité, etc.). Par exemple, l'utilisation de laitier est à proscrire à proximité des cours d'eau.

### En fin de chantier

- Effectuer la remise en l'état initial des lieux en fin de travaux, à savoir :
  - les berges et la végétation des berges;
  - la granulométrie du lit du cours d'eau.
- Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des poissons (de mars à mai inclus).
- Prévenir sans délai le service de l'eau en cas de pollution accidentelle.

### Mesures compensatoires

Le lit du ruisseau sera reconstitué sur une épaisseur de 0,50 m.  
Une forme en «V» assurera un fil d'eau en période d'étiage.